



Accord sur les rémunérations des enseignants contractuels du ministère de la Culture

Vendredi 14 mars 2025, la ministre de la Culture Rachida Dati signe, avec les organisations syndicales représentatives du personnel, un accord historique pour les enseignant·es contractuel·les au sein du ministère. Après des années de précarité, d'inégalités salariales et d'absence de perspectives claires, des avancées salariales concrètes sont enfin sur la table.

Pourquoi nous signons ?

- **Une revalorisation salariale sonnante et trébuchante :** l'accord prévoit la mise en place de grilles de rémunération progressives qui permettront à l'ensemble des enseignant·es contractuel·les – des écoles d'architecture, des écoles d'art et des conservatoires supérieurs – de dérouler une vraie carrière, d'accéder à des salaires plus justes, en reconnaissance de leur expérience et de leur engagement.
- **Une égalité de traitement :** cet accord mettra fin à des écarts de rémunération incohérents entre agents ou établissements et alignera progressivement les conditions des contractuels sur celles des titulaires exerçant des missions comparables.
- **Un financement ministériel :** le ministère s'engage à couvrir intégralement le coût de la mise en œuvre dès janvier 2025. Une garantie essentielle pour éviter des reports ou des ajustements défavorables. Les enseignant·es seront revalorisés avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
- **Une reconnaissance de l'ancienneté :** les enseignant·es en poste bénéficieront d'un reclassement dans les nouvelles grilles qui prendra en compte tout leur parcours au sein de nos établissements, avec des mesures spécifiques pour reconnaître l'ancienneté des CDI et des enseignants ayant cumulé des années en statut précaire.
- **Un cadre clair pour l'avenir :** la progression salariale est désormais cadrée, prévisible et sécurisée. Finies les décisions arbitraires entre agents et entre établissements.

Un accord qui ouvre des perspectives

Cet accord ne marque pas la fin des négociations. C'est un jalon qui s'inscrit dans l'agenda 2024-2027 de révision des cadres de gestion des agents contractuel·les.

Nous restons vigilants sur la mise en œuvre de ce premier accord. Un comité de suivi sera mis en place pour garantir que les engagements pris aujourd'hui se traduisent bien dans les faits.

Vos organisations syndicales ont obtenu du ministère d'ouvrir la voie de la revalorisation des grilles de rémunération des contractuels. Nous poursuivons le combat pour de nouvelles avancées et ferons tout pour rappeler à la Ministre son engagements de poursuivre ces revalorisations pour les autres catégories de contractuels.

Ce vendredi 14 mars 2025, nous nous félicitons du résultat des négociations menées avec les services du ministère en ce qu'il constitue un vrai progrès pour près de 1 800 enseignant·es.

Restons mobilisés : les contractuel·les du ministère de la Culture méritent mieux que des statuts précaires !

L'Intersyndicale du ministère de la Culture
Paris, le 14 mars 2025